



NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE RETRACANT LES INFORMATIONS FINANCIERES ESSENTIELLES DU COMPTE ADMINISTRATIF 2017

L'article L.2313-1 du Code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations essentielles est jointe au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

Cette note sera disponible sur le site internet de la ville : www.letriadou.fr

EXECUTION DU BUDGET PRINCIPAL

Le compte administratif 2017 retrace l'ensemble des dépenses et des recettes de l'année 2017.

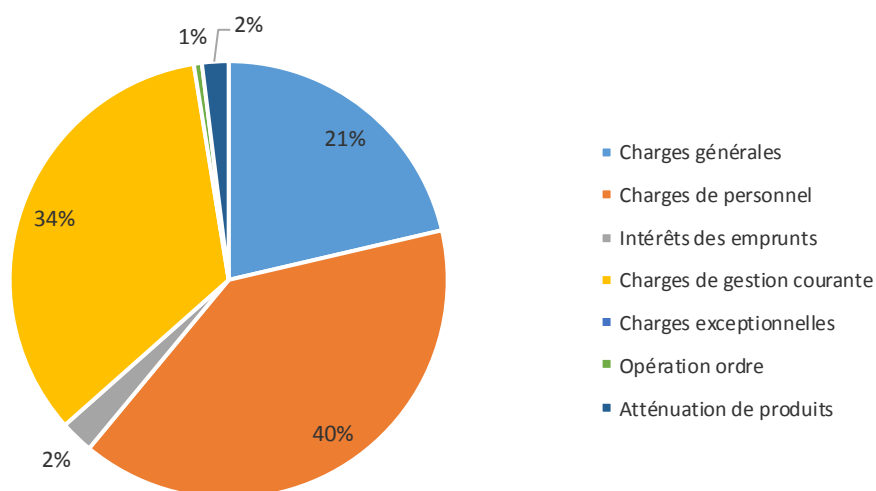
➔ SECTION DE FONCTIONNEMENT

Le **résultat de fonctionnement de l'année 2017** (hors reprise de résultats antérieurs) s'établit à **+ 12 872,67 €**

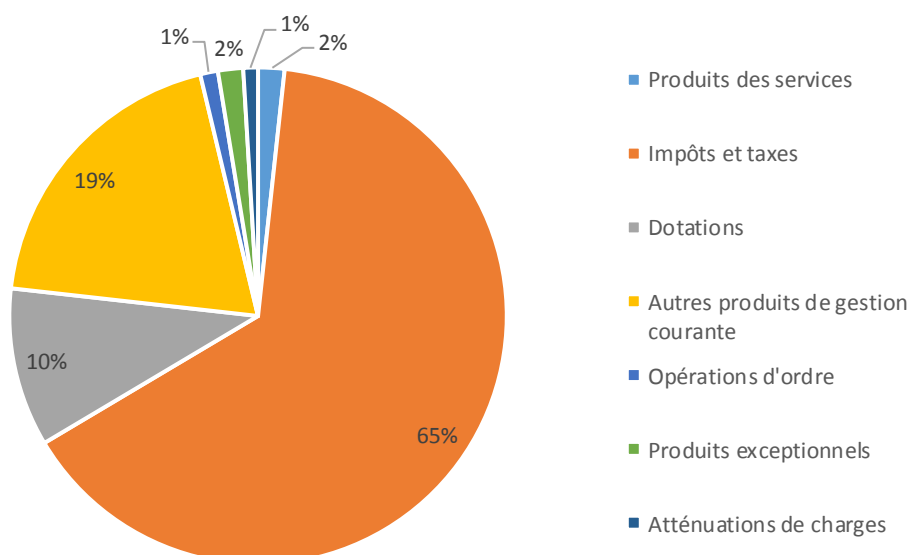
Avec la reprise du résultat antérieur (année 2016), le **résultat de clôture au 31/12/2017** s'élève à **+ 400 056,14 €**

SECTION DE FONCTIONNEMENT DEPENSES		
CHAPITRES	INTITULES	CA 2017
011	Charges à caractères général	89 759,12
012	Charges de personnel	166 617,26
014	Atténuation de produits	8 236,00
65	Autres charges de gestion courante	142 902,40
66	Charges financières	10 268,70
042	Opérations d'ordre	2 500,00
TOTAL		420 283,48
SECTION DE FONCTIONNEMENT RECETTES		
CHAPITRES	INTITULES	CA 2017
013	Atténuations de charges	4 132,77
042	Opération d'ordre	4 981,75
70	Produits des services et du domaine	7 425,22
73	Impôts et taxes	280 448,30
74	Dotations et participations	44 702,55
75	Autres produits de gestion courante	84 394,38
77	Produits exceptionnels	7 071,18
TOTAL		433 156,15

Dépenses de fonctionnement 2017



Recettes de fonctionnement 2017



➔ SECTION D'INVESTISSEMENT

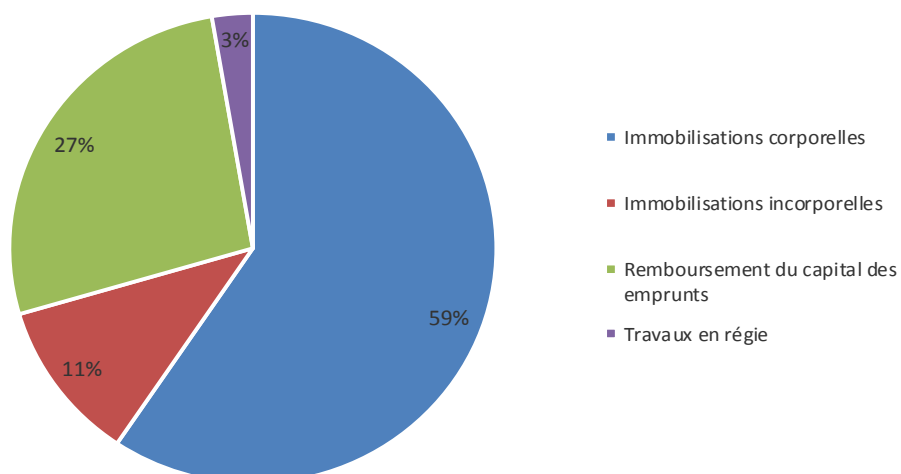
Le **résultat d'investissement de l'année 2017** (hors reprise de résultats antérieurs) s'établit à **+ 229 723.17 €**.

Avec la reprise du résultat antérieur (année 2016), le **résultat de clôture au 31/12/2017** s'élève à **+ 216 327.22 €**.

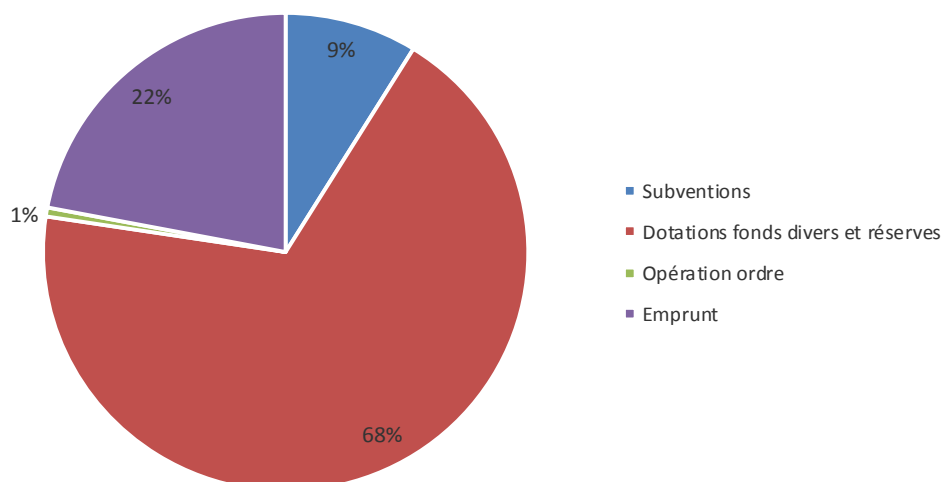
En intégrant les produits et charges restant à réaliser (RAR) le résultat d'investissement de clôture 2017 s'établit à **+153 612.22 €**

SECTION INVESTISSEMENT DEPENSES		
CHAPITRES	INTITULES	CA 2017
040	Opérations d'ordre Travaux en régie	4 981,75
16	Dettes et assimilés	49 362,19
20	Immobilisations incorporelles	20 355,60
21	Immobilisations corporelles	109 397,31
TOTAL		184 096,85
SECTION INVESTISSEMENT RECETTES		
CHAPITRES	INTITULES	CA 2017
040	Opérations d'ordre	2 500,00
10	Dotations fonds divers et réserves	283 685,62
13	Subventions	36 549,40
16	Emprunts	91 085,00
TOTAL		413 820,02

Dépenses d'investissement 2017



Recettes d'investissement 2017



EXECUTION DU BUDGET ANNEXE DE L'ASSAINISSEMENT

➔ SECTION DE FONCTIONNEMENT

Le résultat de fonctionnement de l'année 2017 (hors reprise de résultats antérieurs) s'établit à **+ 43 780.59 €**

Avec la reprise du résultat antérieur (année 2016), le résultat de clôture au 31/12/2017 s'élève à **+ 134 609.90 €**

SECTION DE FONCTIONNEMENT DEPENSES		
CHAPITRES	INTITULES	CA 2017
66	Charges financières	2 097,61
042	Opérations d'ordre	29 200,65
TOTAL		31 298,26
SECTION DE FONCTIONNEMENT RECETTES		
CHAPITRES	INTITULES	CA 2017
042	Opération d'ordre	3 213,98
70	Produits des services et du domaine	67 334,87
74	Dotations et participations	4 530,00
TOTAL		75 078,85

➔ SECTION D'INVESTISSEMENT

Le résultat d'investissement de l'année 2017 (hors reprise de résultats antérieurs) s'établit à **+ 57 145.01 €**

Avec la reprise du résultat antérieur (année 2016), le résultat de clôture au 31/12/2017 s'élève à **+ 27 092.57 €**.

SECTION INVESTISSEMENT DEPENSES		
CHAPITRES	INTITULES	CA 2017
040	Opérations d'ordre Travaux en régie	3 213,98
16	Dettes et assimilés	12 581,82
21	Immobilisations corporelles	3 259,84
TOTAL		19 055,64
SECTION INVESTISSEMENT RECETTES		
CHAPITRES	INTITULES	CA 2017
040	Opérations d'ordre	29 200,65
10	Dotations fonds divers et réserves	47 000,00
TOTAL		76 200.65

Au 01/01/2018 la compétence assainissement étant transférée à la Communauté de Communes du Grand Pic Saint Loup, le budget annexe de l'assainissement est clôturé au 31/12/2017

Les comptes de ce budget annexe sont intégrés dans le budget communal et dans le cadre du transfert de compétence les résultats sont en partie transférés à la CCGPSL.